Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 93 (1942)

Heft: 12

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Réunion annuelle de la Société forestière suisse au vieux collège de Baden

I. Procès-verbal de la séance administrative du dimanche 30 août 1942

A 17 heures, le président en charge de la société, M. H. Jenny, adjoint forestier à Coire, ouvre la séance administrative par une parole de bienvenue aux quelque 70 membres présents. Le procès-verbal est tenu par MM. E. Bieler (Bonaduz) et A. Bourquin (Soleure).

1º Choix des scrutateurs. MM. Dübendorfer et Steiner, ingénieurs forestiers, sont désignés comme scrutateurs.

2º Reddition des comptes de l'exercice 1941/1942. Les comptes de l'exercice 1941/1942 et le rapport des reviseurs sont acceptés sans discussion. Décharge est donnée avec remerciements au caissier, Monsieur H. Fleisch, inspecteur forestier à Zurich.

3º Budget pour l'exercice 1942/1943. Le budget présenté par le caissier est accepté sans discussion.

4º Divers. M. Th. Weber, ancien inspecteur cantonal des forêts à Zurich, rappelle l'idée, déjà discutée auparavant, de placer un buste du prof. Engler à l'Ecole polytechnique fédérale et propose de la mettre à exécution pour le vingtième anniversaire de la mort du professeur Engler, qui sera célébré le 15 juillet 1943. Le président fait savoir que le comité permanent a déjà envisagé la question, à la suite d'une lettre de M. le professeur Leibundgut annonçant que l'Ecole polytechnique fédérale avait l'intention de commémorer solennellement cet anniversaire. Sur la proposition de M. B. Bavier, inspecteur cantonal des forêts à Coire, l'assemblée décide de confier au comité permanent le soin de faire exécuter un buste du professeur Engler et d'en étudier le côté financier.

A 17,30 heures la séance est levée.

II. Procès-verbal de l'assemblée générale du lundi 31 août 1942

1º Le président, M. H. Jenny, ouvre l'assemblée générale à 7 heures précises, devant environ 150 personnes. Il présente les excuses du canton de Fribourg qui a dû renoncer, cette année encore, à organiser la réunion annuelle. La ville de Baden a été choisie à cause de sa situation centrale et des possibilités d'excursions qu'elle offre. Pour la première fois depuis la guerre, le comité permanent a décidé de renouer avec la tradition et d'organiser des excursions.

2º Rapport présidentiel. M. Jenny passe ensuite à la lecture de son rapport annuel, qui ne donne lieu à aucune observation. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ses morts, MM. Burri, Renggli, Gujer, Brugger et Horand.

3º Désignation du lieu de réunion en 1943. Dans un an, la Société forestière suisse fêtera son centième anniversaire. Le comité permanent, après avoir pris contact avec la Direction des forêts du canton de Berne, propose de tenir la réunion du centenaire au lieu même où fut fondée la société, soit à Langenthal. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité. Sur quoi, M. von Erlach, conservateur des forêts à Berne, la remercie de cette décision et invite les sociétaires à se retrouver nombreux à Langenthal, l'an prochain.

4º Réception de nouveaux membres. Les candidats suivants sont reçus, à l'unanimité, membres de la société:

MM. Bisaz Otto, ingénieur forestier, à Zernez;
Madliger Kurt, ingénieur forestier, à Fribourg;
Nipkow Paul, ingénieur forestier, à Zurich;
Hofer Paul, notaire, à Oberdiessbach (Berne);
Gasser Karl, ingénieur forestier, à Zurich;
Meyer Peter, ingénieur forestier, à Langenthal.

5° Lignes directrices pour une revision de la loi fédérale sur les forêts.

M. B. Bavier, inspecteur cantonal des forêts à Coire, rapporte au nom de la commission chargée d'étudier la revision de la loi fédérale sur les forêts. Nous pouvons nous abstenir de résumer sa conférence, puisque le texte en sera adressé aux membres de la société et que les 18 thèses auxquelles elle aboutit ont été remises à chacun avant l'assemblée. Au cours de son exposé, M. Bavier signale une étude qui vient d'être faite par l'Inspection fédérale des forêts sur l'organisation des services forestiers cantonaux et reproche vivement à l'Inspection fédérale d'avoir adressé aux départements cantonaux des forêts ce travail qui, par la nature même des choses, repose sur des bases très incertaines.

Le président remercie le rapporteur et rappelle que la revision de la loi fédérale sur les forêts a déjà été évoquée sur la scène parlementaire par le « postulat » Vieli. Le Conseil fédéral y a répondu en disant que la Société forestière suisse était en train d'étudier le problème. Le comité permanent s'est alors informé auprès du Département fédéral de l'Intérieur pour savoir si, du fait de cette réponse, la Société forestière devait se considérer comme chargée de faire des propositions concrètes. Sa demande n'a pas encore reçu de réponse.

Les thèses proposées par M. Bavier sont mises en discussion. Monsieur M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, est heureux de ce que l'initiative d'une revision de la loi forestière ait été prise par la Société forestière suisse. Il est aussi d'avis que la nouvelle loi ne devra plus s'étendre seulement à la fonction protectrice de la forêt, mais également à son rôle économique. Cela nécessite toutefois une modification de la Constitution fédérale, qu'il y a lieu d'examiner avant d'entreprendre d'autres démarches. M. Petitmermet rejette ensuite les critiques émises par M. Bavier, au sujet de l'étude de l'Inspection fédé-

rale sur les arrondissements forestiers. Le travail a été fait de façon très consciencieuse.

MM. H. Leibundgut, professeur à Zurich et H. Tanner, inspecteur cantonal des forêts à St-Gall, appuient les critiques de M. Bavier sur ce sujet et demandent que l'étude faite par l'Inspection des forêts soit immédiatement retirée.

M. le D' H. Burger, Zurich, remercie la commission de l'intérêt qu'elle porte à l'Institut fédéral de recherches forestières et des propositions qu'elle fait quant à l'extension de son activité.

Enfin, M. J. Darbellay, inspecteur des forêts à Fribourg, propose de publier la conférence de M. Bavier, afin que chacun puisse l'étudier à loisir et faire parvenir encore ses observations au président de la commission. Il compte bien que le projet de loi rédigé par la commission sera encore soumis aux sociétaires pour qu'ils puissent prendre position.

Sur proposition de M. le D^r H. Burger, l'assemblée charge le comité de faire rédiger un projet de loi, qui sera mis en discussion à la prochaine réunion et de mettre à l'étude la question constitutionnelle.

6º La question des défrichements. Trois orateurs ont été appelés par le comité permanent pour traiter de ce sujet. Successivement, MM. H.-G. Winkelmann, directeur de l'Office forestier central suisse, à Soleure, Richard, ingénieur forestier à Zurich, et H. Leibundgut, professeur de sylviculture, à Zurich, présentent les côtés politique, pédologique et sylvicultural du problème. Comme leurs conférences seront publiées dans les organes forestiers, nous nous abstiendrons de les résumer ici.

M. le professeur *H. Knuchel*, à Zurich, ouvre la discussion en se félicitant de la haute tenue des conférences et en exprimant l'espoir que la discussion se maintienne sur le plan objectif, ce qui n'a pas toujours été le cas pour les articles parus dans la presse agricole. Il invite M. Strüby, chef du Service fédéral des améliorations foncières, à développer son point de vue.

M. Ch. Brodbeck, inspecteur des forêts à Bâle, élève le débat en affirmant qu'il s'agit moins de 2000 ou de 10.000 ha. de défrichements que d'un problème d'utilité publique. Nous devons nous opposer de toutes nos forces à une politique qui porte pour devise le vieux proverbe : « Après moi le déluge ». L'attaque contre les forêts, préparée de longue date, a été déclenchée au moment précis où les forestiers surchargés étaient dans l'impossibilité de se défendre efficacement. Nous avons affaire à un adversaire parfait routinier, qui sait évoluer sur la scène politique. Il ne suffit plus de se défendre; il faut prendre l'offensive. Si l'adversaire crie : défrichement, répondons : reboisement; s'il dit : détruire les forêts, répondons : non, améliorer leur dévestiture. C'est des actes que cette lutte réclame. Puisque nous avons su organiser les cultures industrielles, créons maintenant l'œuvre de reboisement des vallées alpestres sous le patronage des villes et de l'industrie. L'orateur

demande enfin l'institution d'un cadastre de reboisement, semblable à celui des cultures qui est dressé actuellement.

M. A. Strüby, chef du Service fédéral des améliorations foncières, constate avec satisfaction que les conférenciers ont traité le problème des défrichements avec beaucoup d'objectivité. S'il tient à prendre part à la discussion, c'est parce que, en sa qualité de chef du Service des améliorations foncières, il a eu à s'occuper des défrichements et que, dans certains milieux et dans la presse, on a pris position contre les défrichements avec des arguments très peu objectifs. Après avoir exposé les bases légales qui régissent les défrichements, M. Strüby parle du programme extraordinaire d'améliorations foncières que son office a été chargé d'établir. Au cours d'une première tranche, dont les travaux ont été subventionnés par un crédit de 50 millions de francs, on a exécuté 22.700 ha. de drainages, 28.600 ha. de remaniements parcellaires et 2300 ha. de défrichements. Un nouveau crédit de 50 millions de francs a été prévu pour l'exécution d'une deuxième tranche comprenant 21.200 ha. de drainages, 29.700 ha. de remaniements parcellaires et seulement 352 ha. de défrichements. Si la proportion des défrichements est si faible, c'est que ces travaux mettent beaucoup trop à contribution les ingénieurs ruraux et qu'ils sont d'un coût très élevé. Pour la première étape, le coût moyen des défrichements s'est élevé à 3500 fr. par ha.

Pour ce qui est du plan d'extension des cultures, sa cinquième étape prévoit 10.000 ha. de défrichements. Si l'on estime leur coût moyen à 5000 fr. par ha., il faudrait une somme de 50 millions pour les exécuter. Or, ce crédit n'a pas encore été accordé. Jusqu'ici, les subventions fédérales attribuées aux travaux de défrichements se sont élevées à 30 ou 35 %. Quelques cantons ont demandé que ces taux soient augmentés et réclament un nouveau règlement. Le Service des améliorations foncières a été chargé de l'exécution du projet de 10.000 ha. A cet effet, il a nommé une commission spéciale se composant d'un ingénieur rural, d'un inspecteur forestier et d'un ingénieur agronome, ce qui doit rassurer chacun.

M. Strüby rappelle le sérieux de la situation. Le but des défrichements est d'assurer notre alimentation et de nous procurer du bois pour remplacer le charbon manquant. 10.000 ha. représentent la contribution minimum que la sylviculture suisse doit apporter sur l'autel de la patrie. La superficie boisée n'est d'ailleurs déterminante ni pour notre production ligneuse, ni pour notre régime des eaux. Le mode d'exploitation est tout aussi important.

L'orateur termine par un appel aux forestiers qu'il étaye d'une citation du célèbre forestier Kasthofer.

A midi, la discussion est interrompue pour être reprise à 16 heures, dans les forêts de la commune de Wettingen, que l'assemblée vient de visiter.

M. H.-G. Winkelmann répond à quelques arguments présentés par

M. Strüby. Il montre spécialement qu'il y a une différence fondamentale entre coupe rase et défrichement, le second procédé détruisant complètement la structure du sol, et que le défrichement de 10.000 ha., produisant au plus 2 millions de m³ de bois, c'est-à-dire un tiers de notre consommation annuelle, aurait une influence bien passagère sur notre bilan énergétique et calorifique.

M. W. Ammon, inspecteur des forêts à Thoune, s'élève contre la procédure suivie par les autorités. Au lieu de rechercher les possibilités de défrichement, elles ont tout simplement « dicté ». Ce n'est pas nous qui avons attaqué. C'est, au contraire, la forêt qui a été prise à partie, non par le peuple, mais par certains milieux d'agronomes. Il appartient maintenant aux forestiers d'organiser la défense.

Après quelques mots de M. le professeur Knuchel, rappelant qu'il ne saurait y avoir de fossé entre l'agriculture et l'économie forestière, et une courte réplique de M. Strüby, l'assemblée vote en conclusion une résolution proposée par M. le Dr H. Grossmann, inspecteur cantonal des forêts à Zurich, que nous traduisons ainsi : « La Société forestière suisse est parfaitement consciente du sérieux de notre situation alimentaire et de la nécessité de faire participer le sol forestier à notre production d'aliments. Mais elle est inquiète de constater que des mesures à courte vue, conduisant directement à la dévastation, sont prises en matière forestière, que les réserves mondiales de bois s'épuisent et qu'il deviendra impossible, après la guerre, d'assurer l'approvisionnement de notre pays en bois. Elle charge son comité permanent d'adresser, en commun avec l'Association suisse d'économie forestière, une requête aux autorités fédérales demandant: 1º que chaque projet de défrichement soit examiné en détail, 2º que des principes directeurs soient établis, 3º qu'on tienne compte davantage du rôle protecteur de la forêt, et 4º que la surface de défrichement prévue soit réduite. »

La réunion est close à 17,15 h. par le président, qui souhaite à chacun un bon retour au foyer. Le secrétaire : A. Bourquin.

NOS MORTS

† Adrien de Werra, ancien inspecteur forestier à Sion

Depuis la mort du regretté M. Gaspard Lorétan, survenue en 1915, le Valais, durant une assez longue période, n'a pas eu à déplorer de décès parmi les membres de son personnel forestier supérieur. La loi cantonale, prévoyant la mise à la retraite des employés, a mis fin cependant à l'activité professionnelle de quelques-uns d'entre eux. C'est sur le plus jeune de ceux-ci que son fatal marteau s'est abattu inexorablement.

Monsieur Adrien de Werra, né en 1880 (de Sion), vient en effet d'être victime d'une crise cardiaque qui l'a soudainement arraché à l'affection